



TRANSMIS LE 28/11/2023  
REÇU LE 28/11/2023  
AFFICHÉ LE  
NOTIFIÉ LE 1er/12/2023  
PUBLIÉ LE 1er/12/2023  
EXÉCUTOIRE !

2023/...

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

#### DÉLIBÉRATION N°3

**OBJET : ASSEMBLÉES – ATTRIBUTION ET UTILISATION DES VÉHICULES DE SERVICE POUVANT ÊTRE REMISÉS À DOMICILE – MODIFICATION DE LA LISTE DES AGENTS AUTORISÉS.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,  
L'an deux mil vingt-trois, le 23 du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire : Xavier MELKI.**

**Adjoints au Maire (\*)** : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Conseillers Municipaux (\*)** : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseillers Municipaux (\*)** : Pasionaria ENEDAGUILA.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

**Conseillers Municipaux (\*)** : Vincent MULOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

**Conseillers Municipaux (\*)** : Florent BATIOU.

#### ABSENTS ayant donné Procuration

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

**Hervé GALICHET** : Henri FERNANDEZ.

**Thierry BILLARAND** : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.

**Sophie FERREIRA** : Laurie DODIN.

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE** : Yohan KAJDAN : Pasionaria ENEDAGUILA.

**Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !** : Françoise LASCOT : Vincent MULOT.

**Absent excusé :**

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE** : Marc SCHWEITZER.

**Absent :**

**Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE** : Océane USTASE.

**Secrétaire de séance** : Sabrina FORTUNATO

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 novembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



Secrétariat Général

Question n°3 du CM en date du 23/11/2023 P 1/2

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°3

**OBJET : ASSEMBLÉES – ATTRIBUTION ET UTILISATION DES VÉHICULES DE SERVICE POUVANT ÊTRE REMISÉS À DOMICILE – MODIFICATION DE LA LISTE DES AGENTS AUTORISÉS.**

### Le Conseil municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération n°3 du Conseil Municipal du 27 mai 2021,  
**VU** l'organigramme de la mairie de Franconville,

**CONSIDÉRANT** que des véhicules de service peuvent être autorisés, avec remisage à domicile, à condition qu'ils restent à disposition des services pendant les heures de travail et les congés, et que leur affectation demeure exclusivement à usage professionnel,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'arrêter la liste des agents pouvant bénéficier d'un véhicule de service et être ainsi autorisés à remiser à leurs domiciles un véhicule municipal de service,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de définir l'autorisation et les conditions d'utilisation de ces véhicules par arrêté municipal individuel,

**CONSIDÉRANT** les nécessités de service,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'actualiser la liste des personnels habilités à remiser un véhicule de service à domicile,

**APRÈS** avis de la Commission « Ressources et Développement » en date du 9 novembre 2023,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal**

**Article 1 : AUTORISE** le remisage à domicile de véhicules de service pour les personnels suivants :

- Le ou la Directeur/Directrice Général (e) des Services (DGS),
- Les Directeurs/Directrices Généraux (ales) Adjoints (es) des Services (DGA),
- Les collaborateurs/collaboratrices de Cabinet,
- Le ou la Directeur/Directrice des Services Techniques (DST),
- Les Directeurs/Directrices Adjoints(es) des Services Techniques,
- Le ou la Chargé(e) d'Études des bâtiments,
- Le ou la Directeur/Directrice du Service Informatique (DSI),
- Le ou la Directeur/Directrice de la Communication,
- Le ou la Directeur/Directrice des Sports,
- Le ou la Responsable des équipements sportifs,
- Le ou la Directeur/Directrice de la Sécurité,
- Le ou la Chef/Cheffe de la Police Municipale,
- Le ou la Responsable du Service Entretien et de la Lingerie,
- L'agent d'astreinte (uniquement durant ses périodes d'astreinte),
- L'agent d'astreinte de renfort,



Secrétariat Général

Question n°3 du CM 23/11/2023 – P 2/2

**Article 2 : PRÉCISE** que les véhicules de service, remisés à domicile, doivent demeurer à disposition des services pendant les heures de travail et les congés, et que leur affectation demeure exclusivement à usage professionnel.

**Article 3 : AUTORISE** M. le Maire à effectuer toute démarche ou formalité nécessaire et à signer tout document relatif à l'application de ces autorisations.

**Article 4 : PREND ACTE** que M. le Maire dispose de la possibilité de retirer l'autorisation de remisage à domicile, en cas de non-respect des règles d'utilisation.

**Article 5 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 6 : PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire



**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Xavier MELKI**



**Maire de Franconville-la-Garenne**  
**Conseiller Régional d'Ile-de-France**

*Musieu Alain Velbrügge*  
*Le 1<sup>er</sup> décembre 2023*

**A l'unanimité des votants**

Pour : 37 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

# Acte à classer

DEL23112023Q3

1 En préparation      2 En attente retour  
Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-11-28T10-20-28.00 ( MI249179272 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20231123-DEL23112023Q3-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : ASSEMBLÉES - ATTRIBUTION ET UTILISATION DES VÉHICULES  
DE SERVICE POUVANT ETRE REMISÉS À DOMICILE. MODIFICATION  
DE LA LISTE DES AGENTS AUTORISÉS.

Date de décision : 23/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 03 - ASS - Véhicules remisés à domicile.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

03 - ASS PJ - CM 21 11  
2019 Q02 Véhicules  
remisés à domicile.PDF

Type PJ : 99\_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/11/23 à 10:20

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 28/11/23 à 10:20

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 28/11/23 à 10:27